

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2025013104

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ Le vendredi 31 janvier à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Grand-Aigueblanche, sous la présidence de Monsieur André POINTET.

Présents : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline, BON Françoise, BRUNIER Thierry, CANET Laurent, CHATAGNIER Didier, DELAPIERRE René, GUILBERT Agnès, KALIAKOURAS Evelyne, MARIANI Michel, MIBORD Josiane, MORIN Jean-Yves, NIEMAZ Jean-Louis, PARMENTIER Marlène, PERCEVAL Christophe, POINTET André, RICHIER Maryse, ROSSETTI-COCHEME Sandrine, ROUX-MOLLARD Alain, VICHARD Daniel.

Pouvoirs : Hélène JAY à DELAPIERRE René, MATHIS Marc à BON Françoise, NANTET Laetitia à BERLIOZ Pascaline, PIANI Alain à ARNAULT Jacqueline, TISSOT Christian à BRUNIER Thierry.

Absents : CHANOIR Jessica, HURET Edith,

Date de la Convocation : 21 janvier 2025

Nombre de Conseillers : En exercice : 27
 Présents : 20
 Votants : 25

Monsieur Laurent CANET est élu secrétaire de séance.

Objet : Cession bâti parcelle n°1509 situé au lieu-dit Ste Hélène à le Bois au profit de Monsieur Mayeul MERMIN

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Mayeul MERMIN a souhaité faire l'acquisition du bâti parcelle n°1509 situé lieu-dit Ste Hélène à le Bois en l'état à hauteur de 40 000 €.

Vu le CGCT et notamment l'article L 5211-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article Article L3112-1 ;

Considérant l'offre d'achat de Monsieur Mayeul MERMIN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, la cession au profit de Monsieur Mayeul MERMIN à hauteur de 40 000 €,

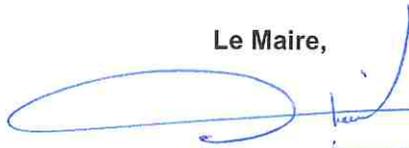
DIT que les frais de cession sont à la charge de la commune,

CHARGE, Monsieur le Maire d'engager la procédure et de signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

CERTIFIE CONFORME AU DÉBAT.

Le Maire,


André POINTET

